

Les 6 étapes de votre demande de subvention FSDIE

1

Dépôt des projets sur la plateforme FSDIE/dossier unique

- Les projets sont déposés depuis la plateforme FSDIE
- Une date limite de dépôt est fixée pour chaque commission
- Les dossiers doivent être complets (récépissé préfecture, RIB, statuts etc...)
- **Prise de RDV obligatoire avec le SVE**

2

Rencontre entre les porteurs de projets et le SVE

- Présentation du projet par l'association
- Vérification des pièces administratives par le SVE et accompagnement dans le montage du projet et du budget
- Envoi des convocations aux porteurs des projets par le SVE

3

Étude des dossiers par les représentants étudiants du BVE

- Le BVE se réunit avant la commission FSDIE pour étudier et émettre un avis sur toutes les demandes

4

Passage en commission FSDIE

- Présentation des projets par les associations (sur la base du diaporama type)
- Questions / Réponses avec la commission .
- Celle-ci vote l'attribution, le report ou le refus de subvention, et peut décider de revoir le montant de la subvention à la hausse ou à la baisse

5

Passage en CFVU et envoi des notifications d'attribution

- La CFVU valide ou non les propositions prises en Commission FSDIE
- Après la CFVU, le SVE transmet par courrier les notifications aux associations avec le modèle de bilan à compléter

6

Retour des bilans
Versement de la subvention

- Dans les 3 mois qui suivent le projet, les associations doivent envoyer au SVE à l'adresse fsdie@umontpellier.fr
 - les justificatifs de dépenses
 - le bilan moral et financier
- La subvention est versée sur le compte de l'association

La commission FSDIE se réunit en moyenne 6 fois / an

FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

SVE : Service Vie Etudiante

BVE : Bureau de la Vie Etudiante

CFVU : Commission Formation et Vie Universitaire